

#### ARRETE N° 2025-SCOLARITE-RF-07-3

# PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

# Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

Vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 20 juin 2025;

### ARRETE

# ARTICLE 1 -

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR de Psychologie** pour l'année universitaire 2025-2026 :

Licence mention Psychologie

A. MORAND (L1) L.BOUDRA (L2)

S. MERTZ-JOSSE (L3)

Master mention Psychologie

Claire VALLAT-AZOUVI

Sabine GUERAUD

parc. Ergonomie, travail, formation et vie quotidienne

Françoise DECORTIS

parc. Psychologie clinique et Psychothérapies

T. VILLEMONTEIX

parc. Neuropsychologie

Claire VALLAT-AZOUVI

parc. Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

S. VANWALLEGHEM

parc. Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement

S. HENRY / A.L. DE PLACE

fluh

parc. Psychologie de la cognition

Jean BARATGIN

#### ARTICLE 2 -

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 04 septembre 2025

Le Président

Université Paris 8 Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON